

**TABLEAU DES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN DE L'HAUTIL  
PERIODE 2011-2016**

	Objectifs	Ce que dit la réglementation	Maitres d'ouvrages concernés	Priorité de l'action	Montant Total de l'opération prévisionnel	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Objectif A: Amélioration de la qualité physico-chimique soutenant la biologie</b>											
<b>A.1.</b>	<b>Fiabilisation du fonctionnement du système de collecte et de transport des effluents</b>			<b>P1</b>							
<b>A.1.1.</b>	<b>Eviter les apports d'eaux claires météoriques aux réseaux de collecte eaux usées</b> <b>Eviter la pollution du milieu par la saturation des réseaux et des ouvrages en temps de pluie, Eviter l'engorgement des ouvrages (postes de refoulement, déversoirs d'orages) et l'arrêt des pompes (PR)</b>	100 % de mise en conformité des branchements des particuliers et des établissements publics (code santé publique, code de l'environnement)  moins 80% d' eaux claires météoriques d'après l'étude temps de pluie 2005 (surfaces actives raccordées par mise en conformité des branchements, déconnexion des eaux pluviales )	<b>Communes SARO</b>	P1							
<b>A.1.1.</b>	Etude diagnostique des réseaux d'assainissement		Triel sur seine	P1	150 000 €	150 000 €					
<b>A.1.1.</b>	Mise en conformité des branchements des particuliers suite à l'étude diagnostique, travaux		Triel sur seine	P1	30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>A.1.1.</b>	Mise en conformité des branchements des particuliers 100/an, travaux domaine privé et public		Chanteloup les vignes	P1	250 000 €		250 000 €				
<b>A.1.1.</b>	Mise en conformité des branchements des particuliers		Chambourcy	P1	/						
<b>A.1.1.</b>	Mise en conformité des branchements des particuliers		Andrésey	P1	8 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €		
<b>A.1.1.</b>	Réhabilitation de regards (206 anomalies)		Andrésey	P1	30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
<b>A.1.2.</b>	<b>Eviter les apports d'eaux claires parasites d'infiltration</b>	moins 20% d' eaux claires permanentes parasites d'après l'étude temps de pluie 2005 (étanchéité des réseaux, déconnexion des sources)	<b>Communes</b>	P1							
<b>A.1.2.</b>	Réhabilitation de réseaux Quai de Seine Villennes-Médan		Villennes sur Seine	P1	280 100 €		280 100 €				
<b>A.1.2.</b>	Réhabilitation de la canalisation de refoulement Haut-Prés à Triel endommagée par les lixiviats de la décharge 1Km Etude et travaux Phase 1		SIARH	P1	300 000 €		300 000 €				
<b>A.1.2.</b>	Réhabilitation de la canalisation de refoulement Haut-Prés à Triel endommagée par les lixiviats de la décharge 1Km Phase 2		SIARH	P1	300 000 €			300 000 €			
<b>A.1.2.</b>	Réhabilitation de la canalisation de refoulement Haut-Prés à Triel endommagée par les lixiviats de la décharge 1Km Phase 3		SIARH	P1	300 000 €				300 000 €		
<b>A.1.2.</b>	Réhabilitation de réseaux Clos Sainte Barbe		Villennes sur Seine	P1	140 000 €		140 000 €				
<b>A.1.2.</b>	Réhabilitation de réseaux rue Maurice Berteaux		Carrières sous poissy	P1	à compléter		à compléter	à compléter	à compléter		
<b>A.1.2.</b>	Etude de déconnexion des rus et travaux		Poissy	P1	100 000 €			100 000 €			
<b>A.1.2.</b>	Réhabilitation de réseaux rue des Mésanges		Poissy	P1	115 000 €		115 000 €				
<b>A.1.2.</b>	Réhabilitation de réseaux rue de l'Hopital, Dr Schweitzer		Poissy	P1	275 000 €	175 000 €	100 000 €				
<b>A.1.2.</b>	Réhabilitation de réseaux rue Strasbourg, Georges Flament, des Pavillons		Poissy	P1	220 000 €	80 000 €		140 000 €			

**TABLEAU DES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN DE L'HAUTIL  
PERIODE 2011-2016**

	Objectifs	Ce que dit la réglementation	Maitres d'ouvrages concernés	Priorité de l'action	Montant Total de l'opération prévisionnel	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A.1.2.	Réhabilitation des réseaux		Chanteloup les vignes	P1	500 000 €		100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
A.1.2.	Travaux de réhabilitation suite à l'étude diagnostique		Triel sur seine	P1	280 000 €	180 000 €	100 000 €				
A.1.2.	Réhabilitation de réseaux : rue André Derain, rue de Gramont (partie sens unique)		Chambourcy	P1	2 930 961 €	2 930 961 €					
A.1.2.	Réhabilitation de réseaux : réfection de la rue Gramont (partie double sens)		Chambourcy	P1	265 958 €	265 958 €					
A.1.2.	Réhabilitation de réseaux : Grande rue (entre Têtelottes et Pédron)		Chambourcy	P1	302 000 €			302 000 €			
A.1.2.	Réhabilitation de réseaux : Rue des Têtelottes		Chambourcy	P1	195 300 €				195 300 €		
A.1.2.	Réhabilitation de réseaux : Rue du Clos de la Famille		Chambourcy	P1	433 650 €				433 650 €		
A.1.3.	<b>Réduire la fréquence des déversements directs en Seine: Point de rejet Usine à gaz Point de rejet des Migneaux Point de rejet de la branche Meissonnier/blanche de Castille Point de rejet Chanteloup Point de rejet Triel Point de rejet bassin de collecte Carrières sous Poissy, Saint Louis</b>	Arrêté de rejet du SIARH 0 rejet par temps sec 4 déversements par an efficacité volumique globale du système 95 %	<b>SIARH Communes</b>	P1							
A.1.3.	Construction d'un bassin de stockage restitution Construction des réseaux pour le BSR		SIARH	P1	16 000 000 €	14 806 914 €		1 193 086 €			
A.1.3.	Mise en séparatif du collecteur de Chanteloup les vignes		SIARH	P1	2 432 421 €	2 432 421 €					
A.1.3.	Télésurveillance: Instrumentation des postes Migneaux, Usine à gaz, et Reine Blanche, mise à niveau et réhabilitation des déversoirs d'orage instrumentation Do9 Meissonnier, Do12 Laubeuf, Do2 Berteaux, Do ex caserne pompier		SIARH	P1	900 754 €	900 754 €					
A.1.3.	Démolition de la STEP du SIARH		SIARH	P2	358 020 €	358 020 €					
A.1.3.	Mise en séparatif rue de l'Abreuvoir + RD 113		Aigremont	P1	110 000 €					110 000 €	
A.1.3.	Mise en séparatif, travaux suite l'étude diagnostique		Triel sur seine	P1	540 000 €		120 000 €	120 000 €	120 000 €	90 000 €	90 000 €
A.1.3.	Mise en séparatif du quartier Saint-Louis, phase 1 rue des écoles, St Louis, de la Chapelle. Longueur 1146 ml		Carrières sous poissy	P1	551 523 €				551 523 €		
A.1.3.	Mise en séparatif du quartier Saint-Louis, phase 2 rue de la réverie, St Honoré, Chapelle. Longueur 1247 ml		Carrières sous poissy	P1	600 130 €					600 130 €	
A.1.3.	Mise en séparatif du quartier Saint-Louis, phase 3 Rue Pasteur, St Honoré, Apollinaire. Longueur 1115 m		Carrières sous poissy	P1	536 604 €						536 604 €
A.1.3.	Mise en séparatif du quartier Saint-Louis, phase 4 rue Kennedy, Pasteur, David, Haies, allées des Pins. Longueur 815 ml		Carrières sous poissy	P1	392 226 €						
A.1.3.	Mise en séparatif bassin de collecte DO chemin Creux, DO Coudraie, DO PSA déconnexions EP 1/2		Poissy	P1	322 000 €	171 000 €	151 000 €				
A.1.3.	Mise en séparatif bassin de collecte DO Maison de fer 1/5		Poissy	P1	234 200 €	234 200 €					
A.1.3.	Mise en séparatif bassin de collecte DO Maison de fer 2/5		Poissy	P1	234 200 €		234 200 €				

**TABLEAU DES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN DE L'HAUTIL  
PERIODE 2011-2016**

	Objectifs	Ce que dit la réglementation	Maitres d'ouvrages concernés	Priorité de l'action	Montant Total de l'opération prévisionnel	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A.1.3.	Mise en séparatif bassin de collecte DO chemin Creux, DO Coudraie, DO PSA déconnexions EP 2/2		Poissy	P1	322 000 €		322 000 €				
A.1.3.	Mise en séparatif bassin de collecte DO Villiers déconnexion EP 1/10		Poissy	P1	340 500 €		340 500 €				
A.1.3.	Mise en séparatif bassin de collecte DO Villiers déconnexion EP 2/10		Poissy	P1	340 500 €		340 500 €				
A.1.3.	Mise en séparatif bassin de collecte DO Villiers déconnexion EP 3/10		Poissy	P1	340 500 €			340 500 €			
A.1.3.	Reconstruction du DO 7 Blanche de Castille et de son évacuateur EU étude et travaux		Poissy	P1	120 000 €			120 000 €			
A.1.3.	Mise en séparatif bassin de collecte DO Maison de fer 3/5		Poissy	P1	234 200 €			234 200 €			
A.1.3.	Mise en séparatif du centre ville, phase 1		Chanteloup les vignes	P1	599 569 €		599 569 €				
A.1.3.	Mise en séparatif du centre ville, phase 2		Chanteloup les vignes	P1	964 378 €			964 378 €			
A.1.3.	Mise en séparatif du centre ville, phase 3		Chanteloup les vignes	P1	677 318 €				677 318 €		
A.1.3.	Mise en séparatif des réseaux Rue de la Closerie et Rue Montaigu (entre Georges Thill et Gramont)		Chambourcy	P1	264 485 €	264 485 €					
A.1.3.	Mise en séparatif des réseaux Passage des Bourbons		Chambourcy	P1	151 000 €			151 000 €			
A.1.3.	Mise en séparatif des réseaux Rue de Montaigu (entre Thill et Jardin Brulé)		Chambourcy	P1	126 000 €					126 000 €	
A.1.3.	Mise en séparatif des réseaux Chemin de la remise		Chambourcy	P1	264 000 €					264 000 €	
A.1.3.	Mise en séparatif des réseaux Rue du Jardin Brulé		Chambourcy	P1	52 500 €					52 500 €	
A.1.4.	<b>Anticiper les besoins en assainissement générés par l'urbanisation croissante à venir</b>	Code de la santé publique, article 1331 : répondre aux besoins d'assainissement à 100%	<b>SIARH Communes</b>	P1							
A.1.4.	Etude de capacité des postes et des réseaux du SIARH et révision du schéma directeur d'assainissement du SIARH		SIARH	P1	50 000 €	50 000 €					
A.1.4.	Travaux : capacité des postes, réhabilitation de réseaux		SIARH	P1	25 000 €	25 000 €					
A.2.	<b>Gestion et traitement des eaux pluviales</b>			<b>P1</b>							
A.2.1.	<b>Gestion des eaux pluviales à la source: limitation des impacts par temps de pluie</b>	Diffusion de la pollution pluviale (Loi sur l'eau) Arrêté de rejet du SIARH 4 déversements par an	<b>Communes Conseil général EPAMSA</b>	P1							
A.2.1.	Etude pour la réutilisation des eaux de ruissellement Rue de la Tournelle		Poissy	P2	20 000 €		20 000 €				
A.2.1.	Restructuration de la ZAC de la Coudraie: noues et bassins, 2 Ha études et travaux		Poissy	P1	100 000 €				100 000 €		
A.2.1.	Création d'un bassin de rétention ouvert angle che de la Tuilerie/che de la Mare Close		Chambourcy	P1	700 000 €	264 485 €			450 000 €		

**TABLEAU DES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN DE L'HAUTIL  
PERIODE 2011-2016**

	Objectifs	Ce que dit la réglementation	Maitres d'ouvrages concernés	Priorité de l'action	Montant Total de l'opération prévisionnel	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>A.2.2.</b>	<b>Dépollution des eaux pluviales: Réduire les impacts des eaux de ruissellement en milieu urbain et axes routiers</b>	Diminution de la pollution pluviale (Loi sur l'eau) moins 50 % des apports de MES et hydrocarbures au milieu d'après l'étude temps de pluie 2005	<b>Communes Communauté d'agglo des 2 Rives de Seine EPAMSA Conseil général</b>	P1							
<b>A.2.2.</b>	10 pièges à hydrocarbures, décanteurs lamellaires et installation		Poissy	P1	250 000 €						250 000 €
<b>A.2.2.</b>	5 décanteurs lamellaires en bord des Seine		Triel sur seine	P1	125 000 €		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
<b>A.3.</b>	<b>Gestion de l'assainissement autonome (respect de la réglementation, éviter les rejets directs)</b>			<b>P2</b>							
<b>A.3.1.</b>	<b>Gestion des ANC (hors îles) et Raccordement des non raccordés si nécessaire</b>	Loi sur l'eau 2006 100% contrôle au 31/12/2012 100 % de mise en conformité en 2017  Code de la santé publique, article 1331 assainissement fonctionnel pour tous	<b>SPANC Communes</b>	P2							
<b>A.3.1.</b>	Etude à la parcelle et contrôle des ANC (3)		Aigremont	P2	1 500 €	1 500 €					
<b>A.3.1.</b>	Etude à la parcelle et contrôle des ANC (env. 100)		Poissy	P2	70 000 €		70 000 €				
<b>A.3.1.</b>	Etude à la parcelle et contrôle des ANC (env. 30), et raccordements si nécessaire		Maurecourt	P2	15 000 €		15 000 €				
<b>A.3.1.</b>	Etude à la parcelle et contrôle des ANC (env. 750)		Triel sur seine	P2	180 000 €		40 000 €	60 000 €	80 000 €		
<b>A.3.1.</b>	Mise en place de l'assainissement collectif, phase 1 rue Vernouillet rue des Bouvettes, des Prés		Médan/SIARH	P2	885 000 €		885 000 €				
<b>A.3.1.</b>	Mise en place de l'assainissement collectif, phase 2 vallée Goujon		Médan	P2	232 000 €			232 000 €			
<b>A.3.1.</b>	Mise en place de l'assainissement collectif, phase 3 Vernouillet antennes sud, centre, nord		Médan	P2	688 500 €				688 500 €		
<b>A.3.1.</b>	Mise en place de l'assainissement collectif, phase 4 rue des Aulnes, Marsinval		Médan	P2	585 000 €					585 000 €	
<b>A.3.1.</b>	Contrôle des ANC et mise en conformité (7) chemin de la Tuilerie		Chambourcy	P2	/						
<b>A.3.1.</b>	Etude à la parcelle et contrôle des ANC (215)		Andrésey	P2	/						
<b>A.3.1.</b>	Mise en place de l'assainissement collectif rue des Robaresses		Andrésey	P2	110 000 €		110 000 €				
<b>A.3.1.</b>	Suppression des fosses sceptiques		Andrésey	P2	2 000 €	2 000 €					
<b>A.3.1.</b>	Mise en place de l'assainissement collectif (19 riverains): Sente de carrière à Mme Lepic Sente de la carrière à Olivier Rue Charles Infroit Rue de l'Hautil Rue de l'Eglise		Andrésey	P2	132 065 €	132 065 €					
<b>A.3.1.</b>	Mise en place de l'assainissement collectif (4 riverains): Rue du Bel Air		Andrésey	P2	80 000 €			80 000 €			
<b>A.3.1.</b>	Mise en place de l'assainissement collectif (6 riverains): Sente de la Côte aux Renards		Andrésey	P2	74 400 €				74 400 €		
<b>A.3.1.</b>	Mise en place de l'assainissement collectif (4 riverains): Chemin des Charvaux		Andrésey	P2	60 000 €					60 000 €	
<b>A.3.2.</b>	<b>Amélioration de l'assainissement des îles</b>	Loi sur l'eau 2006 100% contrôle au 31/12/2012 100 % de mise en conformité en 2017	<b>SPANC Communes</b>	P2							

**TABLEAU DES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN DE L'HAUTIL  
PERIODE 2011-2016**

	Objectifs	Ce que dit la réglementation	Maitres d'ouvrages concernés	Priorité de l'action	Montant Total de l'opération prévisionnel	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A.3.2.	Assainissement de l'île de Villennes		Villennes sur Seine	P2	2 376 000 €			2 376 000 €			
A.3.3.	<b>Traitement ou récupération des eaux usées des bateaux de plaisance et établissements flottants recevant le public</b>	Loi sur l'eau 2006 100% contrôle de conformité d'ici 2013	<b>Communes</b>	P2							
A.3.3.	Campagne de contrôle (4 contrôles)		Poissy	P2	2 000 €		2 000 €				
A.3.3.	Campagne de contrôle (15 contrôles)		Maurecourt	P2	7 500 €		7 500 €				
	<b>TOTAL OBJECTIF A</b>				<b>42 185 962 €</b>	<b>23 436 763 €</b>	<b>4 679 369 €</b>	<b>6 850 164 €</b>	<b>3 807 691 €</b>	<b>2 022 630 €</b>	<b>1 011 604 €</b>
<b>Objectif B: Amélioration de la qualité biologique et valorisation écologique des milieux aquatiques</b>											
B.1.	<b>Connaissance, valorisation, renaturation, restauration écologique du fleuve et des milieux associés</b>	Directive cadre sur l'eau de 2000: Non dégradation des milieux aquatiques et naturels Atteinte du bon état écologique	<b>SIARH étude SMSO Conseil général Communes CA2RS</b>	P1							
B.1.1.	<b>Etudes de valorisation écologique des milieux aquatiques</b>	Directive cadre sur l'eau de 2000: Non dégradation des milieux aquatiques et naturels Atteinte du bon état écologique		P1							
B.1.1.	Etude diagnostique écologique et hydraulique sur le lit majeur de la Seine		SIARH	P1	80 000 €	80 000 €					
B.1.1.	Etude de renaturation des berges et de stabilisation des sédiments Nortica		Poissy	P1	20 000 €	20 000 €					
B.1.2.	<b>Travaux de restauration des berges</b>	Directive cadre sur l'eau de 2000: Non dégradation des milieux aquatiques et naturels Atteinte du bon état écologique		P1							
B.1.2.	Travaux de renaturation des berges et de stabilisation des sédiments suite à l'étude Nortica/CIAE		Poissy	P1	2 000 000 €			2 000 000 €			
B.1.2.	Travaux de restauration des berges de l'Oise, phase 2,1		Maurecourt	P1	332 457 €				332 457 €		
B.1.2.	revalorisation écologique des berges sur un linéaire de 200 ml à l'aval du stade de foot, entre l'Oise et le chemin de halage (Maurecourt)		SMSO	P1	193 000 €	193 000 €					
B.1.2.	Réhabilitation des berges pour un accueil du public sur 55 ml située en dessous de la maison Zola (Médan)		SMSO	P1	71 000 €	71 000 €					
B.1.2.	Réhabilitation des berges sur 250 ml, renaturation en zone urbaine et aménagement promenade (Andrésy)		SMSO	P1	415 000 €	415 000 €					
B.1.2.	Réhabilitation de berges sur 2 secteurs: chemin aux pêcheurs, part aux chevaux. Revalorisation écologique (Villennes-sur-Seine)		SMSO	P1	250 000 €		250 000 €				
B.1.3.	<b>Travaux de restauration rivière</b>	Directive cadre sur l'eau de 2000: Non dégradation des milieux aquatiques et naturels Atteinte du bon état écologique		P1							
B.1.3.	Travaux de réouverture et de renaturation des Rus de Poncy, Petit et Grand Bethemont, Orgeval suite à l'étude de déconnexion au réseau d'assainissement		Poissy	P1	200 000 €				100 000 €	100 000 €	
B.1.4.	<b>Travaux sur étangs et abords, restauration des habitats</b>	Directive cadre sur l'eau de 2000: Non dégradation des milieux aquatiques et naturels Atteinte du bon état écologique		P1							
B.1.4.	Création d'un parc départemental Espace naturel sensible Etang de la Galiotte Vieille ferme de 113 ha , coût 12,9 millions d'€ (CA2RS, CG78, Commune)		Conseil général 78	P1	181 600 €		181 600 €				

**TABLEAU DES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN DE L'HAUTIL  
PERIODE 2011-2016**

	Objectifs	Ce que dit la réglementation	Maitres d'ouvrages concernés	Priorité de l'action	Montant Total de l'opération prévisionnel	2011	2012	2013	2014	2015	2016
B.1.4.	Accompagner la création d'un parc départemental Espace naturel sensible Etang de la Galiotte Vieille ferme de 98 ha , coût 12,9 millions d'€ (CA2RS, CG78, Commune)		Carrières sous poissy	P1	/		/				
B.1.5.	<b>Travaux d'entretien</b>	Directive cadre sur l'eau de 2000: Non dégradation des milieux aquatiques et naturels Atteinte du bon état écologique		P1							
	<b>TOTAL OBJECTIF B</b>				<b>3 743 057 €</b>	<b>779 000 €</b>	<b>431 600 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>432 457 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Objectif C: Amélioration de l'état chimique du fleuve</b>											
C.1.	<b>Eviter les rejets de matières dangereuses dans les milieux, les dysfonctionnements du réseau et potentiels de la Station d'épuration via la mise en conformité des rejets d'eaux usées non domestiques (artisanat, PME/PMI, industries)</b>	Etablissement d'arrêtés et de conventions de rejets (décret n°2005-378 du 20 avril 2005, Directive 76/464/CEE) 100% de mise en conformité d'ici 2015 (DCE: bon état des eaux 2015, LEMA)	<b>SIARH Entreprises, Artisanat</b>	P1							
C.1.	Etude de mise en conformité des rejets d'eaux usées non domestiques		SIARH	P1	15 000 €		15 000 €				
C.1.	Mise en conformité des effluents non domestiques, audits et travaux, action collective		SIARH,communes	P1	1 000 000 €		250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	
C.1.	Mise en conformité des effluents non domestiques société industrielle Andrésey centre de formation CCI		Andrésey	P1	30 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €			
C.2.	<b>Modification des pratiques en matière d'usage des produits phytosanitaires non agricoles: Réduire les quantités de produits phytosanitaires en milieu urbain (traitement de la voirie et des espaces verts)</b>	Moins 80% des produits phytosanitaires non agricoles utilisés d'ici 2018 (Loi Grenelle, Plan Ecophyto 2018)	<b>Communes Communauté d'agglo des 2 RS Conseil général SNCF</b>	P1							
C.2.	Formation et sensibilisation du personnel des communes au 0 phyto		SIARH	P1	/						
C.2.	Plan de désherbage, étude		Chanteloup les vignes	P1	20 000 €		20 000 €				
C.2.	Plan de désherbage, étude et formation des agents		Orgeval	P1	20 000 €		20 000 €				
C.3.	<b>Sensibilisation des citoyens à l'utilisation des produits phytosanitaires</b>	Moins 80% des produits phytosanitaires non agricoles utilisés d'ici 2018 (Loi Grenelle, Plan Ecophyto 2018)	<b>Associations Communes Communauté d'agglomération des 2 Rives de Seine</b>	P1							
C.3.	Campagne d'information aux particuliers via le journal municipal		Chambourcy	P1	/						
C.3.	Diffusion de la plaquette Jardiniers amateurs AESN		Aigremont	P1	/	/					
C.3.	Diffusion de la plaquette Jardiniers amateurs AESN		Chanteloup les vignes	P1	/	/					
C.3.	communication dans le journal communal		Andrésey	P1	/						
C.4.	<b>Modification des pratiques agricoles, sensibilisation à l'utilisation d'intrants</b>	Moins 50% des produits phytosanitaires agricoles utilisés d'ici 2018 (Loi Grenelle, Plan Ecophyto 2018)	<b>Agriculteurs</b>	P1							
C.4.	Information des agriculteurs de la ville à l' modification des pratiques agricoles		Andrésey	P1	/						
	<b>TOTAL OBJECTIF C</b>				<b>1 085 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>315 000 €</b>	<b>260 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>- €</b>
<b>Objectif D: Gestion globale et cohérente du bassin versant dans l'objectif d'atteinte du bon potentiel</b>											
D.1.	<b>Animation du contrat global et suivi des études</b>		<b>SIARH</b>	<b>P1</b>							

**TABLEAU DES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN DE L'HAUTIL  
PERIODE 2011-2016**

	Objectifs	Ce que dit la réglementation	Maitres d'ouvrages concernés	Priorité de l'action	Montant Total de l'opération prévisionnel	2011	2012	2013	2014	2015	2016
D.1.	1 poste d'animateur pour la phase d'émergence du contrat (et matériel)		SIARH	P1	120 988 €	120 988 €					
D.1.	1 poste d'animateur pour l'animation du contrat (et matériel)		SIARH	P1	400 000 €		80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
D.2.	<b>Développer une "culture de l'eau" partagée par les parties prenantes sur le territoire du contrat de l'Hautil</b>		<b>SIARH</b>	<b>P1</b>							
D.2.	Mise en place des outils de communication pour l'émergence du contrat global: lettre d'information, cahiers techniques, guides et plaquettes à destination des maitres d'ouvrage, création d'un site internet, organisation de réunions thématiques		SIARH	P1	160 000 €	60 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
D.3.	<b>Mesurer, orienter et vérifier la pertinence et l'adéquation des actions du contrat</b>		<b>SIARH Communes</b>	<b>P1</b>							
D.3.	Etude pour le développement d'un SIG		SIARH	P1	20 000 €	4 000 €	16 000 €				
D.3.	Développement du SIG: achat de logiciels et de données, matériel		SIARH	P1	50 000 €		30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
D.4.	<b>Permettre la réappropriation du territoire et de la ressource en eau par les citoyens via l'éducation</b>		<b>SIARH Communes</b>	<b>P2</b>							
D.4.	Développement du projet pédagogique du SIARH pour faire émerger des classes d'eau		SIARH	P2	43 000 €	18 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
D.4.	Classes d'eau ( env.5 par an ?)		Ecoles Associations	P2	15 000 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
D.4.	Actions de nettoyage des berges en partenariat avec des associations locales		Andrésey	P2	1 200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
	<b>TOTAL OBJECTIF D</b>				<b>808 988 €</b>	<b>203 188 €</b>	<b>154 200 €</b>	<b>113 200 €</b>	<b>113 200 €</b>	<b>113 200 €</b>	<b>113 200 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>47 823 007 €</b>	<b>24 428 951 €</b>	<b>5 580 169 €</b>	<b>9 223 364 €</b>	<b>4 603 348 €</b>	<b>2 385 830 €</b>	<b>1124 804 €</b>